

GE_GERICHTE A/2737/2007 vom 21. Dezember 2010

GE Cour de justice, 2010-12-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2737_2007

FR: GE_GERICHTE A/2737/2007 du 21 décembre 2010

IT: GE_GERICHTE A/2737/2007 del 21 dicembre 2010

Regeste

INTÉRÊT DIGNE DE PROTECTION; DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE; INCAPACITÉ DE TRAVAIL; DROIT D'OBTENIR UNE DÉCISION ; INVALIDITÉ(INFIRMITÉ) ; RÉINTÉGRATION PROFESSIONNELLE | Le recourant, ancien fonctionnaire déclaré invalide suite à un accident mais qui a retrouvé une capacité de travail totale constatée médicalement, acquiert d'office le droit à être réengagé par son administration. Celle-ci n'a pas le choix de donner suite ou non à la demande de l'intéressé, ou de poser des conditions supplémentaires au texte réglementaire, tel notamment l'absence de poste vacant. En ne donnant pas suite à sa demande de réintégration, la Ville a ainsi commis un déni de justice. | Statut CAP.43.al3 ; Statut VdG.82 ; LPA.4.al4 ; LPA.4A

Erwägungen

E. 10

Vu l'issue du litige, un émolument de CHF 2'000.- sera mis à la charge de la Ville. Celle-ci devra en outre verser au recourant une indemnité de procédure de CHF 3'000.- (art. 87 LPA), ce dernier y ayant conclu dans son recours. * * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.